

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Jardin des Sciences - Partenariat entre la Ville et la Société Entomologique de Dijon - Convention

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses activités d'inventaires, de récolement et de collectes entomologiques, le Jardin des Sciences travaille en partenariat avec la Société Entomologique de Dijon (SED) qui a installé son siège social au sein de l'établissement depuis 1970.

A ce titre, il est proposé de passer entre les deux entités une convention d'occupation du domaine public pour l'utilisation du laboratoire, situé au 2ème étage du pavillon du Raines, afin de développer le partenariat et de permettre aux adhérents de poursuivre l'étude des insectes dans de bonnes conditions, avec, notamment, la possibilité d'accéder aux réserves entomologiques de la Ville.

Ce partenariat recouvre une collaboration dans les domaines suivants :

- le développement des connaissances en entomologie ;
- la diffusion des connaissances en relation avec le domaine de la biodiversité urbaine ; ces données seront comparées avec celles du département ;
- la collecte sur le terrain des espèces présentes au niveau régional ;
- l'aide à la préparation des spécimens en vue de leur entrée en collection ;
- et éventuellement des programmes de récolement entomologique du Jardin des Sciences.

Les échanges entre les parties seront de nature technique, scientifique et éducative et n'entraîneront aucun flux financier entre la Ville et la SED.

La convention, dont le projet est annexé au rapport, sera valable trois ans renouvelables à compter de sa date de notification. Elle pourra être reconduite par décision tacite, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie, un mois avant l'arrivée du terme.

A la fin de chaque année, une réunion sera organisée conjointement dans le but de faire un bilan des interventions de l'année écoulée, tant sur le plan des collectes que de la base de données, ainsi que d'évoquer les prévisions pour l'année à venir.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- donner votre accord à l'établissement d'un partenariat entre la Ville et la Société Entomologique de Dijon à l'intérieur des bâtiments du Jardin des Sciences, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention d'occupation du domaine public à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ